

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le

ID: 060-216000075-20240318-2024\_11-DE

## COMMUNE D'AGNETZ EXTRAIT DU REGISTE DES DÉLIBERATIONS

DÉLIBERATION: N° 2024-11

OBJET: Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2024

<u>DATE DE CONVOCATION</u>: 11 mars 2024 <u>DATE D'AFFICHAGE</u>: 11 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, après convocation de Mme Stéphanie ANSART, Maire.

## Etaient présents:

MMES. ANSART Stéphanie, JOLY CONDETTE Claire, BEAUFILS Audrey, MARESCHAL Marie-Françoise, DUCHESNE Brigitte, BULTIES Catherine, MOREIRA Cynthia, LACROIX-DESESSART Béatrice, FELI Christine, CARPENTIER-REPIR Aurélie, GIRARD Amélie.

MM. ROUSSELLE Jean-Pierre, BERNADICOU Emmanuel, EVRARD Bruno, PILLON Thierry, DUSERRE Stéphane, VINAND William, PAGNIER Jérôme, MENARD Benoit

## Absents excusés:

MME CORBILLON ayant donné pouvoir à MME BEAUFILS MME HEBERT ayant donné pouvoir à MME ANSART M. VAILLANT ayant donné pouvoir à M. VINAND M. MASSE ayant donné pouvoir à MME LACROIX-DESESSART

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 23

Mme DUCHESNE Brigitte étant désignée secrétaire de séance.

Après présentation du budget primitif 2024 lors de la réunion de la Commission des Finances du 11 mars 2024, il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget communal pour l'année 2024 comme suit :

## Section de Fonctionnement:

Dépenses : 3 229 759.30 €

Recettes: 3 079 759.30 €

Excédent reporté : 150 000.00 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le

ID: 060-216000075-20240318-2024\_11-DE

# <u>Section d'Investissement :</u>

Dépenses : 1 294 813.69 € Déficit reporté : 7 748.13 €

Recettes: 1 302 561.82 €

Il est précisé que l'augmentation des bases en 2024 sur la taxe foncière augmente les recettes de fonctionnement de la commune même si cette augmentation ne lui est pas imputable.

## Le Conseil Municipal,

Considérant l'exposé et les documents remis en séance,

Considérant l'avis de la Commission des Finances en date du 11 mars 2023,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

## 21 voix « POUR », 2 « ABSTENTION »

- DECIDE de voter le budget primitif 2024 par chapitre avec une présentation fonctionnelle,
- APPROUVE, le budget primitif 2024 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes

#### Section de fonctionnement:

Dépenses : 3 229 759.30 €

Recettes: 3 079 759.30 €

Excédent reporté: 150 000.00 €

## <u>Section d'investissement :</u>

Dépenses : 1 294 813.69 € Déficit reporté : 7 748.13 €

Recettes: 1302 561.82 €

Fait à Agnetz, le 18 mars 2024

Ze Maire

Stéphanie ANSART

Lunant